

La reconstruction du château de Gerbeviller après la Première Guerre mondiale

Charles d'Arenberg

L'origine du château de Gerbeviller est une maison forte édifée par les ducs de Lorraine au ^{xiv}^e siècle. Elle défendait le gué sur la rivière Mortagne et affirmait le pouvoir ducal face à l'imposant château de Moyen, fief des évêques de Metz, à 4 kilomètres en amont. Une évolution commune à tant de châteaux français substitua à cette fonction défensive celle de demeure, symbole du pouvoir seigneurial de ses occupants.

L'absence d'archives – celles conservées au château disparurent dans la destruction d'août 1914 sans avoir jamais été inventoriées ou étudiées – et de représentations graphiques ne laisse que des hypothèses et des déductions pour reconstituer ses états successifs. Des travaux importants intervinrent vers 1617/1624 pour créer des jardins – dont subsistent un nymphée d'eau de grandes dimensions, le seul en France de ce type¹, également un pavillon en briques et pierre – et très probablement modifier le château. Il le fut encore vers 1750/1770 sans que l'on sache dans quelle mesure. Sous la Restauration, Louis-Martin Berthault, architecte de l'Impératrice Joséphine, pour laquelle il traça le parc de la Malmaison et le Petit Parc de Compiègne, redessina le parc de Gerbeviller dans le goût anglais et modifia le décor intérieur de certaines pièces, comme on le constate sur plusieurs photographies. Enfin, un dôme, semblable à celui du palais des Tuileries, vint couronner le corps central du château sous le Second Empire.

Depuis l'acquisition en 1470 de la seigneurie de Gerbeviller par Jean Wisse, Grand Bailli de Nancy, la propriété se transmet par succession aux du Chatelet, Tornielle,

Le 24 août 1914, la ville de Gerbeviller (Meurthe-et-Moselle) fut en grande partie détruite par l'artillerie allemande.

Du château, il ne restait que des ruines calcinées. Se pose, après la guerre, la question pour son propriétaire de savoir s'il est opportun de reconstruire la demeure familiale.

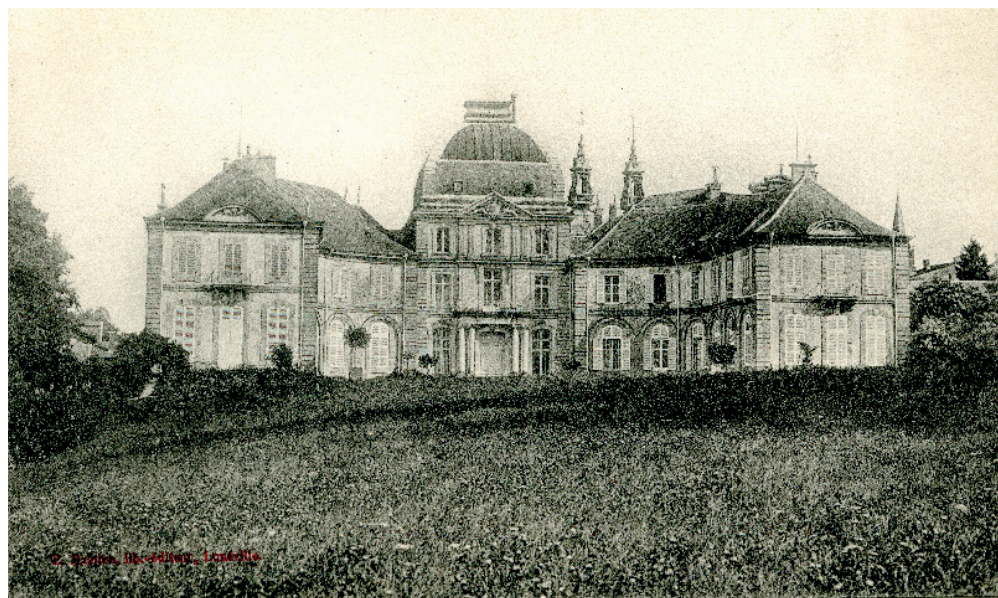
Dès la décision prise, Charles de Lambertye va devoir consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la reconstruction du château, à la fois pour faire valoir ses droits à indemnisation au travers de la législation complexe des dommages de guerre et pour imaginer, avec le jeune architecte auquel il a recours, Albert Laprade, un bâtiment adapté aux nouveaux usages du temps.

Lambertye jusqu'à nos jours. Le château fut constamment habité, y compris pendant la période révolutionnaire au cours de laquelle il ne subit aucun dommage. Au fil d'une histoire aussi paisible, un intéressant ensemble d'objets mobiliers avait du se constituer à Gerbeviller pour lesquels ne subsiste aucun inventaire. Sur une photographie ancienne se voit un portrait en pied, probablement de Camille de Lambertye (1714-1770) en chasseur, attribuable à Oudry, dans un somptueux cadre aux armes Lambertye. D'autres clichés montrent des salons au décor typiquement ^{xix}^e dans lesquels s'accumulent meubles et tableaux. Une description admirative des intérieurs vers 1860 est donnée par un auteur anonyme dans un opuscule intitulé *De Lunéville à Gerbeviller*. Tout au plus l'auteur exprime-t'il une légère réserve quant au « style grec qui prédomine » dans cet intérieur dont l'agencement lui paraît par ailleurs irréprochable. Ce visiteur ne mentionne pas le portrait de Camille de Lambertye, mais son attribution généreuse d'une toile à Antonello da Messina instille le doute sur d'autres artistes cités dont les œuvres auraient orné les murs de Gerbeviller : Guido Reni, Van Dyck, Mignard. Ce qui est incontestable, en revanche, c'est que la peinture contemporaine est alors bien représentée avec Ziem (Vues de Venise et d'Alger), Decamps, Ary Scheffer, Marilhat, Meissonnier (portrait de son fils en costume Louis XIII).

1. Charles d'Arenberg, « Le nymphée de Gerbeviller », *Le Pays Lorrain*, décembre 2009, pp. 303-314

■ **Le château de Gerbéviller, avant la Première Guerre mondiale. Carte postale ancienne.**

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain, Nancy



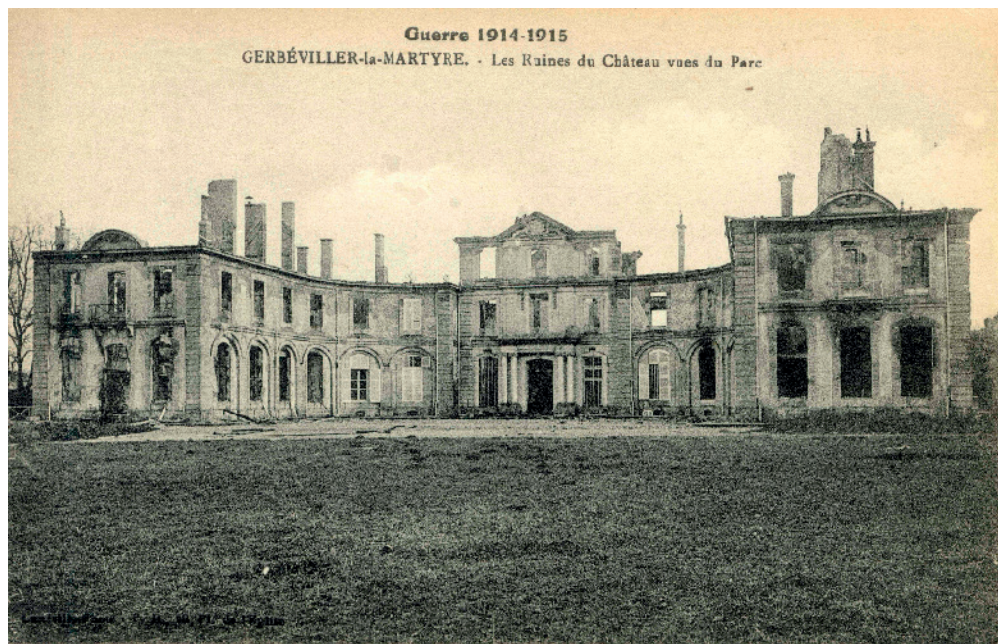
Incendié en août 1914, le château doit-il être reconstruit ?

En 1914, le château de Gerbéviller appartient à Charles de Lambertye (1883-1940), marquis de Gerbéviller, âgé de 31 ans, qui en a hérité de son père en 1908. Lieutenant de vaisseau, sorti de l'École Navale, il est affecté en août 1914 à une brigade de fusiliers marins engagée dans la défense

de Dixmude. Gravement blessé lors de ces combats, il est décoré de la légion d'honneur et de la croix de guerre. Il se marie en 1919 avec Lina Sancho Mata y Contreras, issue d'une famille de la grande bourgeoisie d'affaires de Madrid. De cette union naissent trois filles en 1920, 1924 et 1926.

Aux premières semaines de la guerre, l'offensive allemande sur Nancy est arrêtée à la suite de la bataille du Grand Couronné. L'armée allemande entreprend une

Guerre 1914-1915
GERBÉVILLER-la-MARTYRE. - Les Ruines du Château vues du Parc



■ **Les ruines du château de Gerbéviller, détruit le 24 août 1914. Carte postale ancienne.**

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain, Nancy



En Lorraine - Guerre 1914-18
GERBÉVILLER - l'intérieur du Château

Quantin, Lib. - Faltier, L. - 1914

■ Intérieur détruit du château de Gerbéviller.

© Palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain, Nancy



■ Maurice Barrès (le troisième à partir de la droite) et Edmond Rostand (le troisième à partir de la gauche) dans les ruines du château de Gerbéviller, 29 octobre 1915.

manœuvre de contournement de la ville en profitant d'un secteur dégarni : « la trouée de Charmes ». Dans un premier temps, les Français battent en retraite. Pour protéger ce repli, une ligne de défense est constituée le 22 août. Elle passe par Gerbéviller où l'armée allemande se heurte, le 24 août, à un bataillon de chasseurs alpins qui tient le pont sur la Mortagne, en contrebas du château.

Toute la journée du 24 août, un tir de barrage de l'artillerie allemande, utilisant des obus incendiaires, pilonne la cité. Au soir, la lueur des incendies éclaire un champ de

ruines. De la ville de Gerbéviller, de son château ne subsistent que gravats et pans de murs calcinés. Les services de propagande feront grand usage de ce désastre comme exemple de la « barbarie allemande ». Maurice Barrès, dont la mère était de Gerbéviller, proclamera : « Comme un soldat sur le champ de bataille s'abrite derrière le cadavre d'un camarade tombé, la France, le 24 août 1914, s'est abritée derrière le cadavre de Gerbéviller ». Par arrêté ministériel, Gerbéviller prend alors le nom de « Gerbéviller-la-Martyre » et reçoit la légion d'honneur.

En 1918, nombreux étaient ceux qui pressentaient, comme nous le savons aujourd'hui, que la guerre avait englouti un monde et en annonçait un autre. Cette prise de conscience conduisit dès lors certains propriétaires de châteaux à s'interroger sur le bien fondé de reconstruire leurs demeures ancestrales, tant il leur semblait que la raison d'être même de ces bâtiments avait disparu. De plus, le contexte économique et social ne s'y prêtait guère : fortunes érodées par l'inflation, baisse des revenus procurés par les propriétés foncières et enfin renchérissement de la main d'œuvre nécessaire à leur entretien.

Selon les souvenirs familiaux, l'intention première de Charles de Lambertye fut de ne pas reconstruire le château, tout en conservant la propriété des 800 hectares du domaine qui constituait une source stable de revenus. Le marquis et sa famille vivaient une grande partie de l'année à Paris, mais la gestion du domaine exigeant néanmoins la présence régulière du propriétaire sur place, il fut décidé dès 1919 de passer commande à Lucien Bentz, architecte à Nancy, d'un simple pied à terre à Gerbéviller. L'emplacement choisi pour cette construction à usage purement fonctionnel fut la cour des communs, située entre l'aile sud du château et l'entrée des jardins, à l'emplacement d'un bâtiment détruit destiné à loger avant guerre une partie du personnel.

Finalement, Charles de Lambertye décida de reconstruire le château, convaincu, semble t'il, par son épouse, dont la famille avait de longue date marqué son attachement au patrimoine².

2. Le grand-père de la nouvelle marquise de Gerbéviller, l'architecte Rafael Contreras y Munoz (1826-1890), natif de Grenade, fut à l'origine de la prise de conscience de la valeur du patrimoine architectural mauresque d'Espagne. Il avait obtenu de la reine Isabel II les fonds nécessaires à la sauvegarde de l'Alhambra de Grenade et conçut à sa demande le salon mauresque du palais d'Aranjuez.

Ce ne fut pas une mince affaire, car cette reconstruction allait évidemment être fonction des dommages de guerre que le propriétaire était susceptible de recevoir.

La législation sur les dommages de guerre

Dès le début de la guerre, la question de la reconstruction des immeubles endommagés ou détruits à la suite des combats avait été posée. Le droit de leurs propriétaires au versement de dommages de guerre ayant été reconnu par la loi, restait à en définir les modalités. Les 4 février et 24 juillet 1915, sont publiés deux décrets définissant les principes d'évaluation des dommages subis par le patrimoine immobilier. Les lois du 5 juillet 1917 et du 17 avril 1919 complètent le dispositif.

Le titre II, article 4, de la loi du 17 avril 1919 stipule que « l'indemnité en matière immobilière comprend le montant de la perte subie, évaluée à la veille de la mobilisation, et celui des frais supplémentaires nécessités par la reconstitution des immeubles endommagés ou détruits. » « L'octroi de ces deux éléments de l'indemnité », est-il précisé dans le texte, « est subordonné à la condition d'effectuer le emploi suivant des modalités » précisées dans la loi ; « dans le cas où le emploi n'est pas effectué, le sinistré reçoit seulement le montant de la perte subie. »

Des commissions cantonales sont instituées avec pour mission d'évaluer perte subie et frais supplémentaires, ces derniers étant calculés en appliquant à la valeur du bien en 1914, un coefficient qui, pour le château de Gerbéviller, sera de 3,5. Cette commission est présidée par un magistrat et ses membres sont nommés par le tribunal civil du chef-lieu d'arrondissement. Elle réunit des représentants du ministère des Finances et de celui des Régions libérées, un architecte, entrepreneur ou ingénieur, un commissaire-priseur, un agriculteur, industriel ou commerçant. La commission auditionne les représentants de l'État et du demandeur. Si une des parties n'accepte pas les évaluations de la commission, une possibilité de recours lui est ouverte auprès du tribunal des dommages de guerre institué dans chaque département. Celui-ci peut soit renvoyer les parties devant la commission nationale, soit fixer les indemnités. Quelle que soit sa décision, elle est susceptible d'un ultime recours en Conseil d'État. La loi du 2 mai 1924 créera une commission

supérieure des dommages de guerre avec pour mission de réviser les indemnités d'un montant supérieur à 500 000 francs – ce qui était le cas de Gerbéviller – attribuées par les commissions cantonales.

Charles de Lambertye, sans jamais vraiment contester le montant des dommages qui lui furent attribués, ne se privera pas de juger sévèrement cette dernière disposition. Il faut savoir que, dans un premier temps, il semble que les commissions cantonales aient largement tenu compte des évaluations des demandeurs. Comme la France victorieuse honorait ses morts et ses blessés, elle manifestait ainsi sa solidarité envers ceux qui avaient payé un très lourd tribut à la victoire. Et, de toutes façons, il était entendu que la dépense serait couverte par l'indemnité imposée à l'Allemagne par le traité de Versailles. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que la certitude exprimée par le ministre des Finances Lucien Klotz – « L'Allemagne paiera ! » – se heurtait à la réalité. La charge financière considérable que représentait dès lors pour l'État les dommages de guerre conduisit au vote de la loi du 2 mai 1924, destinée à les alléger.

Par ailleurs, dans le but d'accélérer le paiement des indemnités dues aux sinistrés, un certain nombre de départements, ceux les plus touchés par la guerre, acceptèrent de prendre le relais de l'État. C'est ainsi qu'en mai 1922, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle vota un emprunt de 90 millions de francs, remboursable sur trente ans, sous forme d'obligations de 500 francs productrices d'un intérêt annuel de 6 % net d'impôt. Les sinistrés ayant obtenu des dommages pour des biens immobiliers situés dans le département eurent dès lors la possibilité, en quelque sorte, d'escompter ces dommages au profit du département. Ils cédaient leurs droits à celui-ci, qui se substituait à eux pour les percevoir à terme de l'État, et en contrepartie, ils percevaient immédiatement le montant des dommages qui leur étaient dus, financés par les 90 millions de l'emprunt³.

Le règlement des dommages s'effectue différemment selon qu'ils concernent la perte subie ou les frais supplémentaires. Ces derniers sont versés en numéraire sur présentation des justificatifs des travaux entrepris. Pour ce qui est de la perte subie, le sinistré perçoit une créance sur l'État productive de 5 % d'intérêts, inaliénable pendant cinq ans, au terme desquels la somme sera remboursée en numéraire par termes égaux sur dix ans. La loi du 17 avril 1919, dans le but d'encourager la construction d'édifices utiles à la reconstitution de l'économie du pays ou de logements sociaux, accordait toutefois au bénéficiaire la possibilité d'employer ses dommages de guerre à la construction d'un bâtiment similaire dans un rayon de 50 kilomètres, de regrouper ses indemnités, de les apporter ou de les céder à une société ayant pour objet la reconstruction d'immeubles.

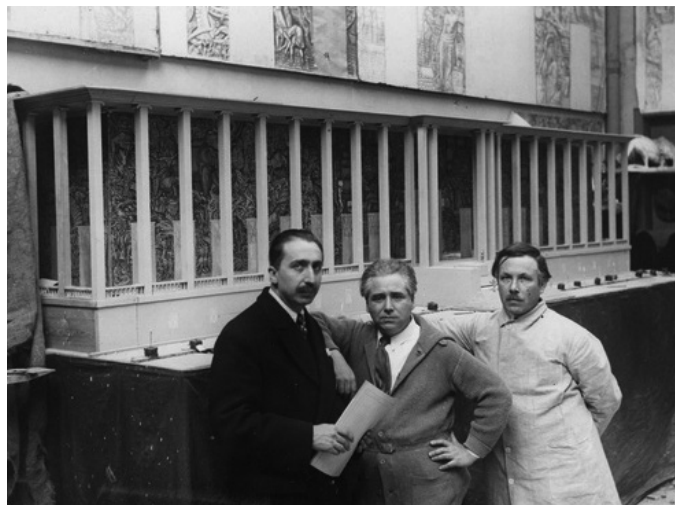
Charles de Lambertye songea un temps à construire un immeuble d'habitation à Nancy⁴, mais il renonça à ce

3. Une lettre du marquis à Laprade, en date du 22 juillet 1922, informe l'architecte que l'emprunt est déjà souscrit à hauteur de 30 millions, ce qui laisse penser que Charles de Lambertye bénéficia, du moins en partie, de ce dispositif.

4. Des intermédiaires ont proposé à Charles de Lambertye d'investir une partie de ses dommages de guerre dans des projets immobiliers à Nancy, mais le marquis n'a pas donné suite.



■ Charles de Lambertye (1883-1940)
à qui incombait la lourde tâche
de relever le château de Gerbéviller de ses ruines.



■ Albert Laprade (1883-1978) (à gauche),
l'architecte à qui Charles de Lambertye confia la tâche
de reconstruire le château de Gerbéviller.

projet, pour investir une partie des indemnités perçues dans la Cristallerie lorraine, fondée en 1925 à Lemberg (Moselle), investissement qui se révéla peu rémunérateur.

Charles de Lambertye fait appel à Albert Laprade

La constitution du dossier d'indemnisation à déposer auprès des commissions cantonales impliquait l'intervention d'experts. Dans ce but, Charles de Lambertye fit appel à un encore jeune architecte parisien, Albert Laprade. De 1915 à 1917, Laprade avait œuvré au Maroc sous l'autorité du Maréchal Lyautey, Résident Général du Protectorat. Il avait notamment édifié la Résidence Générale à Rabat et l'actuel Consulat de France à Casablanca. La demeure familiale des Lyautey en Lorraine, le château de Crévic, ayant été détruite par la guerre, le Maréchal fit tout naturellement appel à Laprade, qu'il avait bien connu au Maroc, pour la construction de son nouveau château, à Thorey, dans le Saintois. Selon la légende familiale, ce fut lui qui conseilla à Charles de Lambertye de recourir aux services de ce dernier. « Alors, Lambertye, vous allez reconstruire Gerbéviller ? » « Oui, monsieur le Maréchal ! » « Bien, faites appel à Laprade ». Et, puisqu'il était inconcevable d'ignorer une aussi ferme recommandation du Maréchal, Laprade fut

engagé⁵. Au même moment, le prince de Beauvau-Craon confiait au même architecte, certainement là aussi sur la recommandation de Lyautey, parrain de son fils, les travaux de remise en état du château d'Haroué, qui n'avait pas souffert de la guerre mais d'une longue période d'abandon

Les projets de reconstruction du château de Gerbéviller

Si l'n'a jamais été question de reconstruire à l'identique le château tel qu'il était avant guerre, plusieurs variantes furent envisagées au moment où fut constitué le dossier de dommages de guerre.

5. La réalisation la plus marquante de la longue carrière d'Albert Laprade (1883-1978) fut le Palais des Colonies, abritant aujourd'hui la Cité de l'Immigration. Conçu pour l'exposition coloniale de Paris en 1931, dont le Maréchal Lyautey était le commissaire, cet édifice a été classé monument historique en 1993. Sa parfaite connaissance de l'architecture des XVII^e et XVIII^e siècles valut à Albert Laprade de siéger de 1945 à 1965 à la commission des sites de Paris et de participer, dans les années 1950, aux débuts de la réhabilitation du quartier parisien du Marais. Ses croquis d'architecture ancienne (dont le nymphée de Gerbéviller), réalisés *in situ*, ont été publiés en recueil. Albert Laprade n'en demeurait pas moins un architecte de son temps, membre fondateur du Groupement des Architectes Modernes, membre du comité de rédaction de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*.

Le premier projet que présente Laprade au marquis émane de René Sergent (1865-1927) qui avait connu une brillante réussite internationale comme architecte de châteaux et d'hôtels particuliers, dont l'actuel musée Camondo à Paris. Son intervention s'explique sans doute par sa renommée mais plus probablement par le fait qu'étant l'oncle d'Albert Laprade, il avait accueilli le jeune architecte dans son cabinet de 1910 à 1914. Si ce projet avait été retenu, le rôle de Laprade aurait été probablement celui d'un simple exécutant.

Charles de Lambertye n'est pas séduit par la proposition, ainsi que le note Laprade : « Présenté à Gerbéviller le projet Sergent avec un attique, 7 chambres d'amis. Le projet refusé et demande d'un simple rez-de-chaussée entresolé avec 3 chambres d'amis au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'entresol » (21 septembre 1921).

Un autre projet, mentionné dans une lettre du marquis en date du 29 juillet 1922, consiste à raser les ruines de l'ancien château pour en édifier un autre, de style Louis XIII, en briques et pierres, au-dessus et légèrement en retrait du nymphée, le couronnement de celui-ci devenant la terrasse du nouvel édifice. Sur une note non datée de Laprade, relative à cette proposition, on peut lire : « Avant-projet du château de Gerbéviller, au-dessus de la grotte, inspiré par la Lanterne de Versailles ». Il n'existe pourtant aucune similitude avec le modèle versaillais ! Par contre, il apparaît évident que l'architecte s'est inspiré de l'orangerie du château de Meudon, édifiée pour le cardinal de Lorraine vers 1560. L'importance du nymphée n'a en tous cas pas échappé à Laprade. Dans sa note en date du 21 septembre 1921, il mentionne en effet avoir « examiné la grotte et la maison rouge » (pavillon XVII^e semi-ruiné dans le parc, attribué à Clément Métezeau). Il en fait un



■ Le premier projet de reconstruction du château de Gerbéviller, élaboré par l'architecte René Sergent

Gouache de Thierry Bosquet



■ Projet de reconstruction du château de Gerbéviller élaborer par Albert Laprade, 1922.

Le projet, finalement refusé par Charles de Lambertye, prévoyait l'édification d'un château en briques et pierres, de styles Louis XIII, au-dessus et légèrement en retrait du nymphée.

Gouache de Thierry Bosquet

relevé minutieux et des croquis qu'il publiera plus tard dans son recueil *Architectures de France*.

La suggestion de Laprade d'effectuer quelques travaux de restauration du nymphée se heurte à une sévère fin de non-recevoir de la part du marquis. « Vous trouvez que la grotte renaissance du parc mérite d'être reconstituée telle qu'elle était ou tout au moins telle qu'elle était avant la guerre » lui écrit celui-ci le 4 janvier 1922. « Or vous voudrez bien admettre avec moi que les services administratifs, quels qu'ils soient, auront de la peine à admettre comme emploi la réparation d'une grotte, même renaissance, et qu'ils rembourseront plus facilement le prix d'une ferme, par exemple ». Toutefois la récente restauration du monument a révélé une chape de ciment recouvrant la terrasse, certainement une initiative de Laprade qui a permis d'éviter l'effondrement des voûtes.

Le château dont Laprade avait envisagé la construction au-dessus du nymphée était de taille assez modeste, si l'on en croit les dessins de l'élévation extérieure et les plans de sa distribution intérieure qui ont été conservés. Cela dit, on ne peut que s'étonner du fait que Laprade en ait conçu l'accès par une large allée qui aurait dénaturé le parc créé par Louis-Martin Berthault sous la Restauration.

Bien que ces premiers projets n'aient pas reçu son agrément, le marquis de Lambertye confirme néanmoins à l'architecte, à l'automne 1922, sa ferme intention de reconstruire le château. Le 16 septembre 1922, il lui écrit de Madrid, où il sert comme attaché naval à l'ambassade de France : « j'ai écrit au maire de Gerbéviller, lui annonçant que j'avais l'intention d'engager 1 516 944 francs dans la reconstruction. Je regrette infiniment les destructions qui ont été faites. J'ai l'espoir de pouvoir conserver ce qui reste et de le transmettre à mes descendants avec plus de facilités pour eux de conserver cet héritage qu'ils en auraient eu à conserver celui que j'ai reçu.

Les restes à conserver sont :

- Une chapelle où se trouvent les dépouilles mortelles de ma famille dont j'ai la charge ;
- Des ruines historiques⁶ ;
- Une terre qui doit être habitée, c'est-à-dire pourvue d'une habitation pour pouvoir être conservée. »

Et le marquis précise à l'architecte qu'il n'envisage de reconstruire le château que jusqu'à hauteur du premier étage, « en remplaçant cet étage et le grenier tel qu'ils existaient par une couverture en ciment armé, cachée par une balustrade ou une rampe »⁷.

À partir de ce moment, le rôle de Laprade semble se limiter à mettre en œuvre les choix de son commanditaire sans en proposer d'autres. À sa manière d'exprimer, dans sa correspondance, des réserves sur certaines décisions, on comprend qu'il n'en endosse pas complètement la responsabilité. Le 20 février 1924, alors que les travaux de reconstruction sont désormais bien engagés, il écrit au marquis : « La cour

apparaît maintenant dans toute son ampleur. L'impression est assez jolie, mais je trouve que le bâtiment paraît un peu enterré. Si c'était pour moi-même, je ferais au centre un parterre légèrement en creux, c'est-à-dire en boulingrin. » Trois jours plus tard, le marquis lui répond : « Je ne m'étonne pas que vous trouviez le château un peu enterré. C'est l'inconvénient que j'ai toujours trouvé à la solution qui a été adoptée. En ce qui concerne le boulingrin, ce serait effectivement une solution élégante du problème, mais je crois qu'il faudra attendre une époque plus prospère pour le réaliser. »⁸.

La mission confiée à Albert Laprade comprenait également la reconstruction des dépendances du château, écuries-garages, logement du personnel, un moulin générateur d'électricité sur le canal et, bien sûr, la reconstruction de la chapelle. Cette dernière, comme le château, ne fut cependant réédifiée qu'en partie⁹.

Des relations entre commanditaire et architecte confiantes mais non exemptes de tensions

Une fois Laprade choisi, il conservera la confiance de son commanditaire pendant les cinq ans que durera le chantier. Les rapports entre les deux hommes apparaissent dans leur correspondance comme cordiaux sans jamais devenir personnels.

À celui dont il tient à saluer à plusieurs reprises « le concours éclairé », le marquis n'hésite pas à faire part de sa considération : « J'ai trop confiance dans votre expérience et votre science et trop de certitude dans mon ignorance et mon manque d'habitude pour ne pas rechercher en vos qualités mon unique appui »¹⁰.

6. Ces « ruines historiques » désignent sans doute le nymphée et le pavillon XVII^e.

7. La recherche constante d'économies par le marquis amène Laprade à concevoir une variante qui ne sera pas retenue : « Économie possible si suppression de la balustrade et de la corniche, remplacées par une couverture en béton armé garantie par des tuiles pannes : 334 320 francs » (note du 30 novembre 1922).

8. Bien que jamais réalisé, le boulingrin – ornement végétal qui se présente sous la forme d'un parterre gazonné en creux – figure sur les croquis de Gerbéviller publiés par Laprade dans une revue d'architecture.

9. Aucun projet différent de ceux qui furent réalisés ne nous est parvenu pour ces bâtiments. Quand il en est fait mention dans la correspondance entre Laprade et le marquis, il s'agit toujours de précisions à caractère technique : type de tuiles pour la chapelle, puissance du moteur électrique du moulin, etc.

10. Lettre non datée. Dans le même esprit, le marquis écrit à Laprade, le 13 janvier 1924 : « Je compte beaucoup sur votre art afin de pouvoir dire les travaux terminés : voilà ce que M. Laprade m'a fait pour 2 430 000 francs avec un accent de reconnaissance et non de reproche. Je sais que cela demande beaucoup de soin, de travail et surtout beaucoup de talent mais je sais que vous en êtes capable si vous le voulez. »

Mais la nature reprend vite le dessus et le marquis n'hésite jamais à donner son avis : « Ne pensez-vous pas que la façade latérale sud, telle qu'elle est conçue, n'est pas très monotone ? Vous pourriez imaginer un motif ou un fronton rompant cette monotonie et placer au dessus de la porte fenêtre un motif analogue, par exemple, aux motifs terminant les deux ailes sur le parc » (lettre du 1^{er} juillet 1923).

Quand les travaux ne progressent pas, l'architecte se fait tancer : « J'ai trouvé le chantier dans l'état d'abandon le plus complet et le plus honteux. À 9 h 30 du matin, il y avait 3 plombiers, 1 électricien, 2 peintres et 1 menuisier. Ces ouvriers sont d'ailleurs, sauf les peintres, abandonnés à eux-mêmes, sans instructions, sans direction, sans contrôle. Ces termes ne sont pas seulement l'expression de mon indignation mais celle de la stricte réalité » (lettre du 29 octobre 1924).

Au cours des six années **des années** que durent leur collaboration, le sujet des honoraires de Laprade est abordé à plusieurs reprises. Dans un premier temps, il faut en définir le mode de calcul ; assez logiquement, le marquis s'interroge sur ce qu'il adviendrait dans le cas où le montant, encore incertain, des dommages de guerre conduirait à modifier substantiellement, voire même à abandonner, le projet initial. « Je vous réglerai donc vos honoraires au fur et à mesure que l'État me les remboursera » écrit Charles de Lambertye à Albert Laprade le 16 septembre 1922. « J'admets parfaitement que le barème sur lequel se base l'administration pour les frais d'architecte ne correspond pas à la valeur professionnelle, à la culture artistique et au dévouement à mes intérêts que j'escompte trouver en vous. Vous voudrez bien fixer vous-même les montants de vos frais et honoraires. Si je renonçais à entreprendre la construction envisagée de ma propre volonté et non par force majeure, ce qui serait le cas si le remboursement des frais de construction ne pouvait plus être envisagé », poursuit le marquis à un moment où sa conviction définitive n'est pas encore tout à fait arrêtée, « vous me fixeriez le montant de l'indemnité qui vous serait due. Celle-ci » – poursuit prudemment le commanditaire – « ne pourrait en aucun cas dépasser 1 000 francs si vous conservez les devis, plans et croquis exécutés et 5 000 francs si je désire les conserver, moi. »

L'établissement des plans et devis lors de la constitution du dossier de demande soumis à la commission cantonale des dommages de guerre en 1921 ne provoqua pas de difficultés particulières entre l'architecte et son commanditaire. Mais il n'en alla pas de même quand Charles de Lambertye demanda à Albert Laprade de défendre ses intérêts devant la commission supérieure des dommages de guerre créée par la loi du 2 mai 1924, instance qui avait reçu pour mission de réviser le montant des indemnités allouées par les commissions cantonales lorsque celles-ci dépassaient 500 000 francs. Le risque de les voir fortement réduites était réel et Charles de **Lambertye, tout** particulièrement concerné,

continuellement en quête d'informations et d'appuis, multiplia dès lors les contacts avec des parlementaires de sa connaissance tandis qu'Albert Laprade se voyait chargé d'approcher architectes et experts mandatés par la commission.

C'est à Laprade qu'il revint de défendre le dossier lors de son examen, le 15 juin 1926, par le comité central de préconciliation avant que la commission supérieure ne se prononce définitivement. Du point de vue de l'architecte, il s'agissait là d'une mission qui, dépassant son rôle, justifiait des honoraires supplémentaires : « Nous vous serions également très obligés » écrit-il au marquis le 6 juillet 1927, « si vous pouviez nous délivrer un acompte pour l'intervention devant le comité supérieur. J'ai interrogé un certain nombre de confrères des régions dévastées et le président de leur groupement. On m'a parlé d'un taux de 5 % des sommes récupérées. Nous causerons à Gerbéviller de cette question et ferons un arrangement. » Mais Charles de Lambertye ne l'entend pas de cette oreille, ce dont témoigne une note rédigée par Laprade, le 29 août 1927, à son retour dans la capitale. « Conversation dans Citroën six chevaux, cour de la gare de Lunéville, en débarquant du train de Paris à midi. M. le Marquis, avant de partir, me dit en substance : « Il y a entre nous un grave malentendu. Quand je vous ai engagé (voir ma lettre expédiée de Madrid), c'était à la condition que vous vous occupiez complètement de mes intérêts, que vous vous substituiez à moi dans tous les rapports avec le ministère des Régions Dévastées. Donc, à mon avis, point de départ : je ne vous dois rien. Je vous ferai un cadeau si tel est mon bon plaisir Votre travail a été insignifiant auprès de celui de M. Rigaud, que j'ai payé 6 000 F (établissement de tout le dossier). » J'étais éberlué de ce raisonnement. Je lui ai répondu en substance : « Ma mission consistait à vous construire des bâtiments et à vous faire payer. Rien de plus, Monsieur le Marquis, ce serait trop facile et on pourrait, à ce compte, ruiner son prochain ! ». Sur ce, départ. Grand silence pénible jusqu'à Gerbéviller. Ensuite, le reste de la journée, plus un mot sur cette question. Pas de conclusion. »

Le désaccord persista longtemps.

L'évaluation et le versement des dommages de guerre

L'évocation des relations entre le commanditaire et son architecte est révélatrice de la complexité de la procédure d'évaluation et d'attribution des dommages de guerre. Il est donc utile d'y revenir.

Charles de Lambertye a commencé par déposer sa demande d'indemnisation devant la commission des dommages de guerre du canton de Gerbéviller, comme

stipulé par la loi du 17 avril 1919. Le président de cette instance est M. Ferry, juge de paix à Lunéville ; ses membres sont des habitants de Gerbéviller. La commission fait appel, pour l'assister, à des experts ; pour les bâtiments, Mr Salmon, architecte à Nancy, pour le mobilier, Louis Majorelle, l'ébéniste bien connu de Nancy, et pour les œuvres d'art, Mathias Schiff, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Nancy. Les experts du marquis, MM. Rigaud, Benjamin et Antoine, de Paris, soumettent leur rapport à la commission en septembre 1920. Cette dernière conclut à une perte subie de 2262861 francs, à laquelle il convient, selon la loi, d'ajouter des frais supplémentaires s'élevant à 7789527 francs.

La commission cantonale des dommages de guerre auditionne le sinistré et les experts selon une procédure contradictoire ouvrant la voie à une transaction. Ainsi, pour le château, les 770 000 francs proposés par l'architecte Salmon, sont, à la demande du marquis, majorés pour tenir compte de la hauteur des plafonds, des caves voûtées, de l'épaisseur des murs, de sorte que la somme proposée par la commission est de 878 000 francs. En ce qui concerne la chapelle, le marquis évalue le dommage subi à 183 521 francs, montant réduit de 45 578 francs par Salmon, avant qu'un accord n'intervienne entre le propriétaire et la commission fixant l'indemnité à 153 942 francs.

La commission cantonale rend sa décision définitive le 21 septembre 1921. Elle accorde à Charles de Lambertye un montant total de dommages de guerre, toutes catégories confondues (indemnités et frais supplémentaires), s'élevant à 5 589 842 francs¹¹.

Le marquis reporte méticuleusement dans un registre les comptes-rendus de ses démarches administratives et les illustre parfois de caricatures représentant ses interlocuteurs, ce qui nous vaut ce savoureux portrait d'un fonctionnaire du ministère des Régions Libérées le jour de la chute du cabinet Briand, en janvier 1922. « Il sort, se précipite, vole, puis s'arrête, étonné qu'on puisse interrompre son élan. Ses yeux roulent : « Le ministère est tombé ! » Que sont, à côté de ce malheur, l'importance d'erreurs de comptes, de pertes de titres et même des sinistrés ? Il reprend son haleine, exhale sa perpétuelle plainte « le ministère est tombé ! », sème quelques papiers dont un duplicata d'extrait de commission cantonale et un duplicata du compte provisoire n° 401, embraye et part de toute la vitesse de ses petites jambes ! Pauvre sinistré ! ».



■ Daniel Vigier, fonctionnaire au ministère des Régions libérées, caricaturé par Charles de Lambertye (1922).

« Vite, vite, intriguons, le ministère est tombé ! »

Coll. part

Comme nous l'avons déjà mentionné, la loi du 2 mars 1924 créa une commission supérieure des dommages de guerre qui reçut pour mission un réexamen attentif des dossiers impliquant le versement à près de 2 000 bénéficiaires d'indemnités supérieures à 500 000 francs.

Charles de Lambertye était évidemment concerné. Le risque pour le marquis de devoir rembourser des sommes jugées indues par la commis-

sion et probablement déjà dépensées, était réel. Il s'en ouvrit à Albert Laprade qui, au travers de ses amitiés personnelles et ses relations professionnelles, s'enquit de la stratégie à suivre et chercha, dans la mesure du possible, à influencer quelques membres de la commission¹².

Avant que le dossier ne soit examiné par la commission spécialisée, son rapporteur, M. Franck, auditionna le marquis le 23 novembre 1925¹³.

Et c'est finalement le 15 juin 1926 que le comité central de pré-conciliation est amené à statuer sur le dossier de Gerbéviller. Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement préconise une réduction de 10 % du total des dommages accordés par la commission cantonale. Le

11. Le paiement des dommages fixés par les commissions devait se faire, selon les termes mêmes de la loi, sous deux formes. Le sinistré devait recevoir des titres, éventuellement négociables, produisant un intérêt annuel de 5 % et remboursables au bout de cinq ans pour un montant équivalent à la « valeur 1914 » et à la « perte subie », soit pour Charles de Lambertye 1 844 324 francs. Il était prévu que les « frais supplémentaires » – 3 582 624 francs dans le cas de Gerbéviller – soient versés en numéraire sur présentation de justificatifs.

12. Une des relations de Laprade à la Cour des Comptes fit savoir à l'architecte qu'il n'était envisagé qu'une réduction peu élevée ». « Reste à savoir de ce que veut dire « peu élevée » dans l'esprit d'un fonctionnaire habitué aux sabrages », écrit l'architecte au marquis.

13. Lors de cet entretien entre le rapporteur de la commission et Charles de Lambertye, il est fait mention d'une estimation du mobilier de Gerbéviller par Maître Boudin, commissaire-priseur à Paris : 584 677 francs pour le mobilier du château et 116 800 francs pour celui de la chapelle, à comparer au chiffre de 622 800 francs retenu par la commission cantonale. Le montant paraît justifié aux yeux du rapporteur, d'autant que « M. Majorelle a fait remarquer que la personnalité des sinistrés et la réputation de leur collection doivent être prises en compte. »

marquis demande évidemment le maintien de ceux-ci et rappelle que les toitures du château et de la chapelle avaient été refaites peu de temps avant la guerre. Au final, le comité aboutit à une réduction de 18 293 francs. Compte tenu de la faible importance de cette somme par rapport à l'indemnité totale, le comité estima, dans son avis du 30 novembre 1926, qu'en définitive aucune réduction ne devait s'appliquer¹⁴.

Les travaux de reconstruction

Les travaux de reconstruction n'ont débuté qu'une fois connu, en septembre 1921, le montant des dommages attribués par la commission cantonale. À cette date, le premier projet architectural, celui dû à Sergent, n'a pas reçu l'agrément de Charles de Lambertye. Celui de construire au dessus du nymphée est en suspens.

Le choix définitif n'intervient qu'un an plus tard, lorsque dans un courrier à Albert Laprade en date du 16 septembre 1922, déjà évoqué plus haut, le marquis précise ses intentions : « Je vous confirme mon intention de reconstruire le château jusqu'à hauteur du premier étage, exclusivement en remplaçant cet étage et le grenier tels qu'ils existaient par une couverture en ciment armé, cachée par une balustrade ou une rampe. »

Une couverture en ciment armé ? Le marquis n'ignore rien des nouveaux modes de construction. Le ciment a en effet commencé à être utilisé dans les années précédant la guerre. C'est en 1911 que le nouveau matériau a acquis notoriété et prestige avec la construction par Benjamin Perret du Théâtre des Champs Élysées, 15 avenue Montaigne, tout près du domicile parisien de Charles de Lambertye, au 51 de la même avenue. Mais il semble que la solution préconisée par le marquis réponde avant tout à des préoccupations économiques. Le marquis a en effet décidé de ne pas employer la totalité des dommages de guerre qui lui sont attribués – soit 5 586 842 francs – à la reconstruction de Gerbéviller. C'est ce qui ressort nettement d'une lettre qu'il adresse à son architecte le 13 janvier 1924 : « J'ai mis à votre disposition pour les constructions à effectuer et les réparations à faire à Gerbéviller une somme globale de 2 430 000 francs. J'entends ne pas dépasser, sous aucun prétexte, cette somme qui est d'ailleurs fort respectable. »

14. Cette somme se décompose ainsi : 15 793 francs de réduction pour les immeubles bâtis (sur 4 069 346), 2 500 francs pour les immeubles non bâtis (sur 190 483)

15. Le projet de reconstruction du château est soumis pour approbation au chef des Services d'architecture des Régions Libérées le 8 janvier 1925. Le château n'étant pas encore classé monument historique, l'intervention de ce service ne dut concerner que le respect de normes administratives en matière de construction.

Les entreprises retenues pour la reconstruction du château¹⁵ sont essentiellement parisiennes, du moins pour le gros œuvre, confié à la société Routaix fils, et les travaux de décoration intérieure, moulures, corniches, etc, assurés par la société Cruchet. C'est cependant un Lorrain, Louis Burtin, statuaire-décorateur, rue Oberlin à Nancy, qui réalisa les sculptures d'ornement architectural : frontons, colonnes et chapiteaux, mascarons.

Dès qu'est prise la décision de reconstruire le château, Charles de Lambertye insiste auprès de l'architecte pour qu'on recoure à l'emploi du ciment armé. « Je désirerais que vous vous mettiez en communication avec des entrepreneurs spécialisés dans l'industrie du ciment armé » lui écrit-il le 29 juillet 1922, « et que vous vous rendiez compte s'il ne serait pas possible de concevoir un château d'un seul étage, ayant une jolie ligne, utilisant le rez-de-chaussée ou tout du moins les arcs du rez-de-chaussée, si dans cette construction on peut utiliser le ciment armé. »

Albert Laprade lui ayant fait part de ses réserves sur l'emploi de ce matériau, le marquis lui répond aussitôt ; « Monsieur de Wendel me dit que les travaux en ciment armé ne valaient que par les entrepreneurs qui les exécutaient. Ceux faits par des entrepreneurs consciencieux sont éternels, ceux exécutés avec des matériaux défectueux donnaient très vite d'innombrables déboires. Je crois qu'il a raison. » (8 août 1922).

La société Olivier, de Levallois-Perret, « spécialité de travaux en ciment », établit en janvier 1923 un premier devis pour le toit du château de Gerbéviller. Laprade jugeant très aléatoire l'imperméabilité du ciment, demande plusieurs variantes. Le coût au mètre carré ressort à 180 francs avec le ciment recouvert d'un enduit étanche. Il passe à 197 francs avec une couverture en zinc. Il ne fait guère de doute que le choix de la première option est imposé par le marquis. « Remise à plus tard de l'achat de zinc pour la toiture. On doit essayer pendant un an sur le ciment un enduit imperméable. L'entrepreneur accepte de signer une garantie d'imperméabilité pour cet enduit », note Laprade dans le registre des travaux, le 21 mars 1923.

Les réticences de l'architecte au sujet de l'imperméabilité du ciment étaient fondées. Aussitôt la toiture achevée, des infiltrations d'eau de pluie apparurent en dépit de l'enduit. Ce problème lié à l'emploi du ciment pour la toiture ne fera jamais de la part du marquis, qui assume pleinement ses responsabilités, l'objet de reproches à Laprade, à la différence des retards ou des malfaçons dont le commanditaire se plaint régulièrement. Le problème demeurera d'ailleurs jusque 2008, date à laquelle la toiture sera recouverte de zinc comme Laprade le préconisait trois quarts de siècle plus tôt.

À la fin de 1923, le gros œuvre est en voie d'achèvement. La balustrade du toit est posée en octobre. Les quatre



■ Le château de Gerbéviller, reconstruit par Albert Laprade, tel qu'on peut le voir aujourd'hui.

Photo Patrice Grunenberger

colonnes avec leurs chapiteaux soutenant le fronton armorié de l'ancien château, réutilisé, sont commandées à Louis Burtin pour la somme de 9 000 francs. L'ensemble est mis en place fin août 1924. À mesure que le nouveau château prend forme, des modifications paraissent souhaitables. Ainsi, il est question d'ajouter un fronton à l'aile sud, que le marquis trouve trop « monotone » à son goût¹⁶.

Les aménagements intérieurs – le terme « décoration » n'a pas alors cours – sont également, comme il était de tradition dans les siècles antérieurs, du ressort de l'architecte. Ses initiatives sont loin de toujours recevoir l'approbation de son commanditaire.

« La bibliothèque, avec sa « niche précieuse », lui écrit le marquis le 22 juillet 1923, « est abominable tant comme travail de menuiserie que de peinture. D'ailleurs, il semble qu'elle n'a pas été exécutée conformément à votre idée, sinon à vos dessins. Ultérieurement, on la démolira pour en faire du bois à brûler »

Alors que dans la correspondance ayant trait au gros œuvre, Charles de Lambertye n'hésite pas à faire part à l'architecte, croquis et relevés à l'appui, de ses désirs et suggestions, il n'intervient que peu en matière de décors intérieurs. Tout au plus donne-t-il son avis sur les devis et se plaint-il de défauts de fonctionnement.

L'aménagement des cuisines constitue la seule exception à cette règle. À plusieurs reprises, le marquis revient sur le sujet, plans détaillés à l'appui. Il s'inspire, à l'évidence, de ce qu'il a lu dans une revue anglaise, *Our Homes and*

Gardens, dont il fait suivre les numéros d'octobre 1919 et de janvier 1922 à Laprade : « L'aménagement de la cuisine et de l'office ne me paraît pas correspondre au but de rendement que je veux atteindre, c'est-à-dire économiser le maximum de travail et de main d'œuvre dans le service de la maison », lui écrit-il le 2 juin 1923. L'attention que Charles de Lambertye porte à ce sujet peut s'interpréter comme une prémonition de l'émergence d'un nouveau mode de vie, rompant avec les usages d'avant guerre.

À partir de janvier 1924, la société Cruchet, de Paris, réalise moulures et corniches. Le contremaître de la société Rontaix, en charge de la maçonnerie, qui apparaît comme exerçant, à la demande de l'architecte, un rôle de coordinateur des entreprises sur le chantier, se montre satisfait du travail réalisé : « Le hall central du château sera terminé demain soir », écrit-il le 5 avril 1924 ; « il est magnifique et ce sera probablement la plus jolie pièce du château. Le crépi des façades est commencé. »

En août 1924, on en est au choix des peintures des chambres du marquis et de la marquise. Les finitions sont en voie d'achèvement ; dans une lettre à Laprade, le 29 avril 1925, le marquis considère que les travaux sont « à peu près terminés ».

16. Ce fronton devait être la copie de celui qui existait mais qui était en trop mauvais état pour être réutilisé. Louis Burtin proposa d'en réaliser d'abord un moulage. Son devis fixait à 450 francs les frais pour le moulage et à 875 francs ceux pour la sculpture en pierre de Savonnières. Le fronton ne sera jamais réalisé.

La construction du château achevée, restait à le meubler. Laprade surveille les ventes publiques, court les antiquaires et les récupérateurs, à la recherche de meubles destinés à remplacer ceux entièrement anéantis en août 1914 lors de l'incendie du château¹⁷. Le marquis effectue cette opération au moindre coût, preuve, s'il en était besoin, qu'il considère la reconstruction de Gerbéviller, voulue bien d'avantage par son épouse que par lui-même, surtout comme un devoir de fidélité envers ses aïeux. Il ne consacre à l'aménagement mobilier de la nouvelle construction qu'une infime partie des indemnités reçues en dédommagement des meubles et œuvres d'art du château et de la chapelle détruits par fait de guerre (1 117 000 francs). Dans une lettre à Laprade en date du 3 mai 1925, le marquis informe l'architecte de l'envoi à Gerbéviller des meubles du château de Tancarville (Seine Maritime), autre propriété familiale des Lambertye, héritée au début du XIX^e siècle de Léontine de Rohan.

Les seuls meubles et tableaux de collection dont le marquis accepta de faire l'acquisition furent, auprès d'un antiquaire parisien, un poêle XVIII^e siècle en faïence de l'Est¹⁸ et un très grand tableau (4 m × 3 m) d'Hippolyte Bellangé (1800-1866), élève de Gros, représentant la mort du général de Caulaincourt à la bataille de la Moskowa.

Dans les derniers jours de mars 1925, le marquis et sa famille, qui jusque là logeaient dans le bâtiment des communs reconstruit par l'architecte Bentz dès 1919, peuvent emménager dans le château.

Mais, bien évidemment, quelques malfaçons ne tardent pas à apparaître. Celle qui irrite le plus le marquis concerne l'adduction d'eau, ainsi qu'il l'exprime dans une lettre du 29 août 1925 : « Les bains continuent de se remplir d'une

eau dégoûtante chargée de rouille et cette « dégoûtation » ne provient ni du puits ni des anciennes canalisations, car l'eau froide est sinon limpide du moins claire, tandis que l'eau chaude est chargée d'une espèce de boue rougeâtre qui tache tout le linge, ce qui n'est ni agréable ni économique. Le fait de fournir à ses invités d'élégantes salles de bain dont l'eau est inutilisable a peut-être une saveur comique pour l'étranger mais qu'en tant que propriétaire, je trouve amère. »

Des origines à 1914, des siècles durant, la France se couvrit de châteaux. Ils constituent une expression spécifiquement française, souvent de son génie créatif, toujours le reflet d'un contexte politique, social et économique. Les derniers châteaux de France furent ceux édifiés entre 1919 et 1939. Parmi les châteaux reconstruits après 1914, beaucoup ne le furent pas à l'identique. Les architectes s'efforcèrent alors de concevoir le château du XX^e siècle en tenant compte que la nature même d'un tel bâtiment leur imposait une interprétation des modèles du passé. L'intervention d'Albert Laprade, un des architectes les plus représentatifs de la période de l'entre deux guerres, fait du château de Gerbéviller un exemple remarquable de cette tentative d'opérer une fusion entre passé et présent.

Remerciement

L'auteur exprime sa reconnaissance à :

Jean-Charles Capronnier, directeur adjoint des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, qui lui a communiqué les copies des documents relatifs à Gerbéviller conservées dans le fonds Laprade des Archives nationales, ainsi que son étude sur « Le démantèlement d'un patrimoine », actes du colloque d'Arras, *La grande reconstruction*, 8 au 10 novembre 2000, et « La restauration des châteaux et manoirs en Picardie après la Grande Guerre », actes du 16^e congrès des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 1994.

Hélène Say, directrice des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, pour l'avoir guidé dans sa recherche aux Archives nationales.

Emmanuel Hece, du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, pour la photographie de Maurice Barrès et Edmond Rostand devant les ruines du château de Gerbéviller.

17. « Nous n'avons rien réclamé pour tout le temps que je vous ai consacré en allant chez antiquaires, marchands d'étoffes, marchands de papiers, à l'hôtel des ventes, etc » note Laprade dans un mémorandum en date du 29 août 1927.

18. Le poêle en faïence dont il est question, probablement lorrain, de style rocaille, fut placé dans le vestibule où il se trouve encore. Laprade indique au marquis dans une lettre du 20 février 1924, que le comte de Lambertye (Emmanuel, frère cadet du marquis) était « passé ces jours derniers chez Visseaux et qu'il avait acheté le poêle pour 4 500 francs et n'avait pu obtenir de meilleures conditions ».